

tous au numérique !

Jeudi 18 juin 2009 à Cherbourg

Lancement officiel du Passage
à la **TELE TOUT NUMERIQUE** dans le Nord Cotentin

Contacts presse

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet
01 42 75 56 54

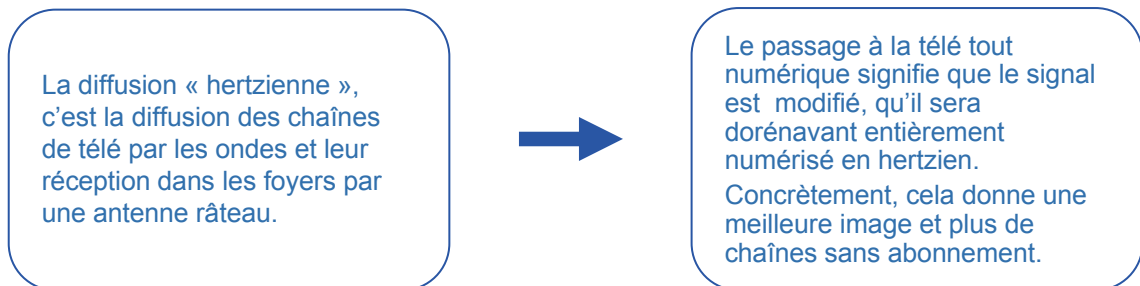
Contact presse France Télé Numérique
Franca Vissière - 01 41 49 47 30
franca.vissiere@harrison-wolf.com



Qu'est ce que le passage à la télé tout numérique ?

Le passage à la télé tout numérique est **le remplacement de la diffusion hertzienne analogique** (reçue par l'antenne râteau) **par une diffusion hertzienne exclusivement numérique** (reçue par cette même antenne). Ce passage se fera progressivement en France, région par région de 2009 à fin 2011.

Techniquement, c'est une modification du standard de diffusion...



...qui impacte tous les téléviseurs rattachés à une antenne râteau.

Pourquoi passer à la télé tout numérique ?

La diffusion analogique est forte consommatrice de fréquences.
En rationalisant le spectre des fréquences, le passage au tout numérique va libérer un grand nombre de fréquences qui permettront la création et l'amélioration de nouveaux services :

Plus de chaînes

Passez de 7 à 18 chaînes gratuites minimum plus les chaînes locales, ou plus encore en passant par une offre payante.

Nouveaux services audiovisuels

La possibilité de développer la télévision Haute Définition.
L'amélioration de la couverture TNT.

LES BENEFICES



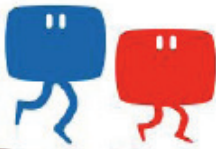
Nouveaux usages

La Radio Numérique terrestre.
Le haut débit mobile pour accéder à internet sur tout le territoire.

Plus de qualité

Une meilleure qualité de réception, d'image et de son.

tous au numérique !



Qui est concerné ?

Ceux qui
reçoivent la télé
par l'antenne
râteau



Les foyers possédant des téléviseurs plus anciens, ne bénéficiant pas d'un adaptateur intégré.

Adapter son installation.

brancher un adaptateur TNT (ou lecteur DVD TNT intégré) sur la prise PériTel du téléviseur (disponible sur tous les téléviseurs depuis 1981).

Après le basculement au numérique, les fréquences numériques seront redistribuées. Il faudra simplement lancer une recherche des chaînes pour régler leur installation sur le nouveau plan de fréquence.



Les foyers situés dans une zone non couverte par le signal numérique hertzien.

S'équiper d'une parabole et d'un adaptateur numérique.

(pack TENTSAT ou FRANSAT), offres sans abonnement qui permettent de capter les 18 chaînes de la TNT. Il existe donc deux offres satellitaires pour permettre à tous les foyers de bénéficier de l'offre des chaînes de la TNT sans abonnement.



Les foyers équipés de la télévision par le satellite ou via une offre « tripleplay » d'un opérateur internet (SFR, Orange, Free, Darty, Alice...).

Rien à faire, le numérique est déjà là !

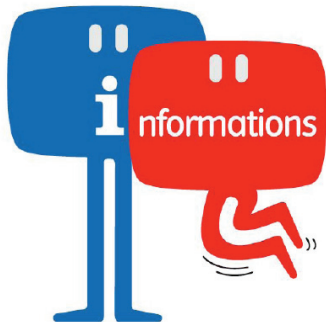


Les foyers équipés de téléviseurs avec adaptateur intégré (en pratique, tous les téléviseurs achetés après mars 2008 ou portant la mention « TNT intégrée » ou annoncés comme étant compatibles TNT) et tous les foyers ayant déjà fait l'acquisition d'un adaptateur.

Ils sont déjà passés au numérique !

Lors du passage à la télé tout numérique, les fréquences seront redistribuées. Il faudra simplement lancer une recherche des chaînes pour régler leur installation sur le nouveau plan de fréquence.





Faudra t-il changer de poste de télévision ?

Il est inutile de changer de poste de télévision pour recevoir la télévision numérique. Tous les postes équipés d'une prise PériTel (obligatoire depuis 1981) sont compatibles. Il suffit de brancher un adaptateur sur la prise PériTel pour recevoir la télévision numérique.

Faut - il acheter des équipements HD ?

Il est inutile d'avoir des équipements HD pour recevoir la TNT. En revanche, pour recevoir les futures chaînes gratuites de la HD, il faut un équipement HD : téléviseur tout HD ou adaptateur HD si le téléviseur est HD Ready.



Combien coûte le passage au numérique?

- Adaptateur TNT simple tuner.....de 20 à 50 euros
- Adaptateur TNT simple tuner HD.....à partir de 80 euros
- Adaptateur double tuner.....de 50 à 120 euros
- Réorientation + vérification d'une antenne râteau :de 80 à 120 euros*
- Remplacement antenne râteau.....de 180 à 200 euros*
- Remplacement coupleur d'antennes.....100 euros*
- Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT.....de 100 à 150 euros*
- Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT
+ parabole
+ installation.....à partir de 280 euros

** Prix généralement constatés, donnés à titre indicatif.*



Les aides prévues par la loi

La loi prévoit un fonds d'aide ...

Afin que toutes les personnes puissent avoir accès à cette nouvelle technologie, la loi a prévu un fonds d'aide pour l'accompagnement des foyers les moins favorisés ou les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées). L'objectif étant d'assurer la continuité du service de réception gratuite des chaînes de télévision dépendant exclusivement de l'analogique hertzien.

Ce fonds d'aide sera attribué sous conditions de ressources.

L'état a prévu 3 types d'aide :

- **aide à l'équipement classique** : sous conditions de ressources, pour les foyers exonérés de redevance, il s'agit d'une aide à l'acquisition d'un adaptateur numérique (maximum 25 euros),
- **aide à l'antenne (en cas de changement ou de besoin de réorientation de l'antenne râteau)** : sous conditions de ressources, pour les foyers exonérés de redevance ou pour les personnes âgées de 70 ans et plus et handicapées à 80 % et plus (maximum 120 euros),
- **une aide spécifique pour l'équipement « parabole » dans les « zones blanches ».**

Des formulaires de demande d'aide seront largement distribués dans toute la zone pour permettre à chacun de connaître ses droits.

... ainsi qu'une assistance opérationnelle

Eventuellement cumulable avec la première aide, à l'intention des personnes âgées (+70 ans) ou handicapées à plus de 80 %.

Un « **accompagnement personnalisé** » pour accompagner les personnes âgées (de plus de 70 ans) ou handicapées (taux d'incapacité supérieure ou égale à 80 %).



Pourquoi le Nord Cotentin ?

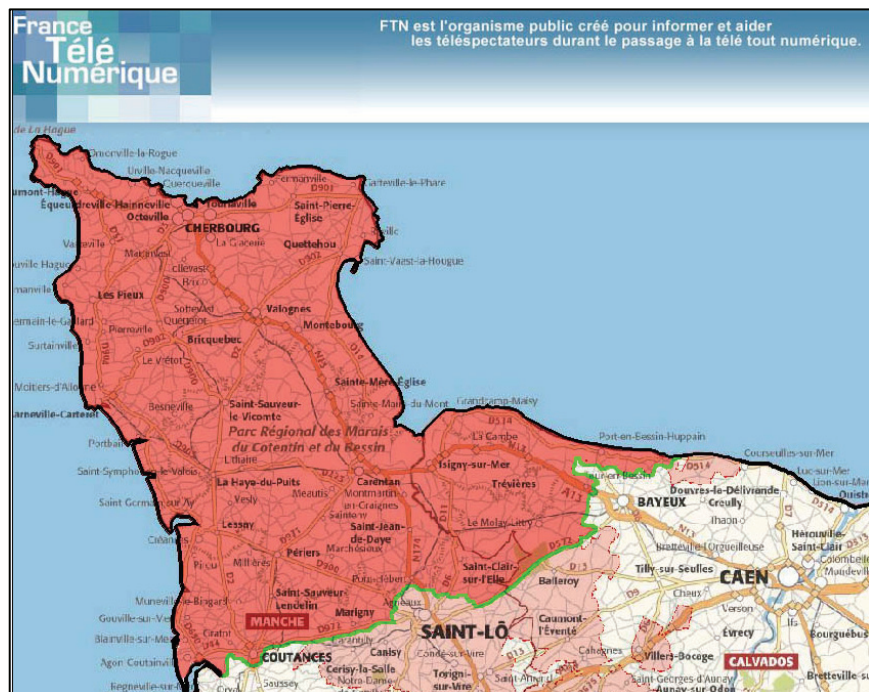
Plusieurs critères ont présidé au choix du Nord Cotentin :

- La TNT a été lancée à Cherbourg en 2005,
- Une mixité entre un grand territoire urbain et une vaste zone de territoire rural,
- Un territoire où la **couverture complémentaire numérique hertzienne serait réalisable rapidement par le CSA et les chaînes analogiques.**

Le Nord Cotentin présentait également deux caractéristiques propres qui ont conforté ce choix :

- La Manche est reconnue comme un **département pionnier et volontariste** en matière d'aménagement numérique du territoire et de développement des usages,
- Le Nord Cotentin constitue une préfiguration du passage à la télé tout numérique de la région Basse-Normandie (9 mars 2010).

La zone concernée
le 18 novembre 2009





Que va-t-il se passer ?

Concrètement

La diffusion hertzienne analogique s'éteindra définitivement le 18 novembre 2009 et sera remplacée par la diffusion hertzienne numérique.

... ce passage se déroulera en 2 étapes

Etape 1 - 15 septembre 2009

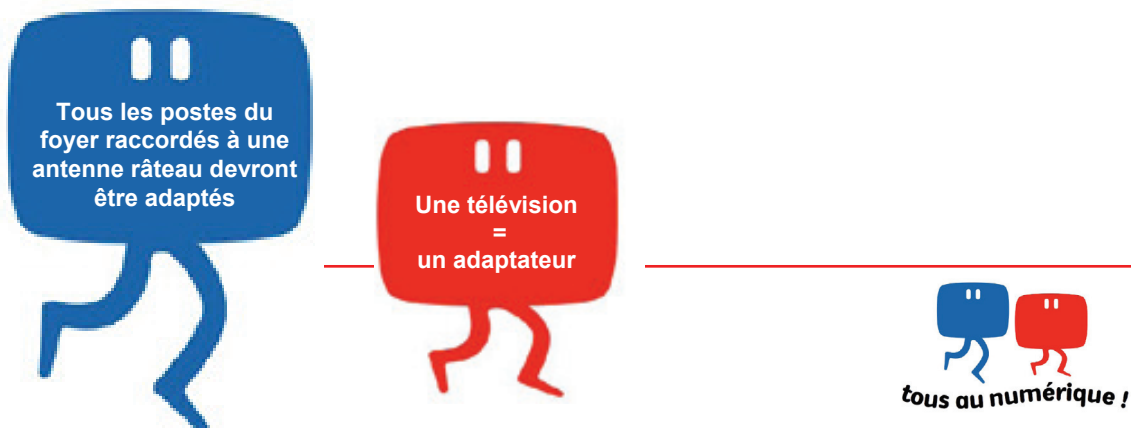
Généralisation du signal numérique sur la région Nord Cotentin.

Les 7 émetteurs qui viennent compléter l'émetteur principal de Cherbourg Digosville seront allumés. La diffusion numérique sera disponible et le signal analogique continuera de fonctionner.

A partir de cette date, les habitants peuvent commencer à adapter leur installation au tout numérique et lancer la première recherche et mémorisation des fréquences.

Etape 2 - 18 novembre 2009

La diffusion analogique des programmes télé sur l'antenne râteau sera remplacée par leur diffusion en numérique. Pour continuer à recevoir la télévision sur une antenne râteau, les postes devront être adaptés. Dans la majorité des cas, un simple adaptateur numérique suffit. Les personnes qui ne seront pas équipées ne recevront plus la télévision.





Les rendez-vous du passage à la télé tout numérique dans le Nord Cotentin

18 juin : lancement officiel de l'opération

Juin : distribution au grand public de la brochure « L'essentiel à savoir ».

Juin-juillet : formation des équipes qui interviendront localement.

15 septembre : intensification des actions d'information :

- ✓ Technique : allumage des émetteurs numériques complémentaires,
- ✓ Information : lancement des campagnes régionales,
- ✓ Distribution du guide,
- ✓ Ouverture des points d'information fixes et mobiles,
- ✓ Diffusion des bandeaux d'information,
- ✓ Mise en place de l'accompagnement renforcé.

21 septembre diffusion de la première vague de la campagne d'information nationale (spots de publicité en télévision).

Renforcement des actions d'information les deux dernières semaines.



**18 novembre 2009 :
Passage du Nord-Cotentin à la télé tout numérique**



Le dispositif d'accompagnement et d'information

Un ensemble d'actions est mis en œuvre afin d'informer et d'aider le public à appréhender au mieux le passage au numérique.





Un centre d'appel, des bandeaux d'information et un site internet

Un numéro d'appel : **0970 818 818** disponible du lundi au samedi de 8h00 à 21h00 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local). Ce numéro restera disponible après l'extinction du signal analogique.

Des bandeaux d'information apparaîtront régulièrement sur les écrans des personnes concernées par ce changement. Ils porteront la mention : « **ATTENTION : ce canal va être interrompu le 18 novembre 2009, êtes - vous bien équipés ?** ». Pour tout savoir appeler le 0970 818 818 du lundi au samedi de 8h00 à 21h00 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local).

Ces messages ont pour but de rappeler la nécessité d'adapter les installations existantes pour continuer à recevoir la télévision après le passage au numérique.

Un site internet pour trouver toutes les informations pratiques :
www.tousaunumerique.fr





Le dispositif d'information

A destination du grand public...

« **Le guide du passage à la télé tout numérique** », brochure détaillée et pédagogique de 16 pages distribuée dans toutes les boîtes aux lettres - disponible pour tous les foyers.

« **L'essentiel à savoir** », dépliant généraliste qui présente les modalités pratiques du passage au numérique et les contacts utiles - conçu pour être distribué dans les points d'information.

« **L'essentiel à savoir spécial habitants d'immeubles collectifs** », dépliant destiné exclusivement aux habitants d'immeubles collectifs.

« **L'essentiel à savoir spécial aides** », dépliant destiné à tous qui présente les modalités de l'attribution du fonds d'aide et de l'accompagnement renforcé.

...à destination des professionnels.

« **L'essentiel à savoir** », dépliant destiné aux syndics, bailleurs, gestionnaires de collectifs, brochure informative et généraliste concernant l'habitat collectif.

« **L'essentiel à savoir antenistes et revendeurs** », dépliant destiné aux antenistes, et revendeurs.



Un dispositif d'accompagnement vers les publics demandant une aide de proximité

L'accompagnement renforcé

Mis en place par le Premier ministre, cet accompagnement se traduira par la prise en charge du réglage et de la mise en service des équipements pour les personnes de plus de 70 ans ou souffrant d'un handicap supérieur à 80 %.

Le groupement d'intérêt public France Télé Numérique aura en charge le recrutement ainsi que les formations nécessaires des personnels qui se rendront ensuite auprès des foyers qui en auront fait la demande.

L'importance des solidarités de proximité

Les actions d'accompagnement et d'information liées au passage à la télévision tout numérique doivent focaliser tous les efforts à l'égard des téléspectateurs âgés ou fragiles. Des actions sont prévues afin que ces publics puissent bénéficier d'un accompagnement de proximité.

L'opération pilote de Coulommiers a démontré le rôle capital que peut jouer **le tissu associatif local** pour assurer le succès du projet. Grâce à l'engagement des bénévoles, à leur actions sur le terrain, les associations peuvent fournir une veille de proximité, notamment aux publics les plus fragiles, qui viendra compléter et prolonger l'action de FTN.

France Télé Numérique propose aux associations locales et aux CCAS (Centres Communaux d'Actions Sociales) ainsi que les CICAS (Centre Intercommunaux d'Actions Sociales) :

- De les informer en amont,
- De relayer l'information dans le cadre de leurs activités régulières et contribuer à identifier les publics fragiles ou isolés,
- Pour les associations qui peuvent et souhaitent s'investir en temps, de former leurs équipes au passage à la télé tout numérique.

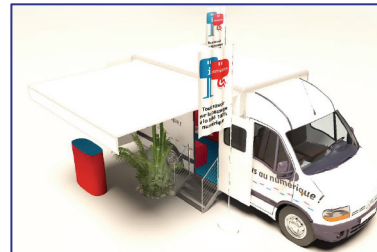


Les lieux d'information

Des points d'information seront mis en place afin d'accompagner le public dans le passage à la télé tout numérique :

- **Des points d'information fixes dans les lieux publics** (centres commerciaux, mairies, CCAS, associations, ...),
- **Des points d'information mobiles en tournée dans la région** dès le mois de septembre 2009 :

Des camionnettes aux couleurs de France Télé Numérique sillonneront la région dès le début du mois de septembre à raison de 5 villes par semaine.



Démonstrations, distribution de brochures sur les places des villes et des villages.





L'identité visuelle

Parce que :

- il s'agit d'une campagne nationale,
- qui doit s'adresser à tous,
- dont la compréhension ne doit pas être défailante,
- qui doit être immédiatement identifiable,
- qui doit durer dans le temps.

France Télé numérique a choisi :

Une signature qui privilégie la simplicité et la compréhension immédiate : « **Tous au numérique** ». Il s'agit d'un changement qui concerne tous les Français sans exception.

Un logo représenté par deux télévisions / personnages directement identifiable et évoquant immédiatement la télévision.

Des codes couleurs qui expriment aussi le caractère officiel de l'opération et sa dimension non commerciale.





La campagne média

La campagne publique d'information régionale débutera en septembre avec des annonces presse prévues dans les principaux titres de la région. Leur diffusion sera intensifiée les deux dernières semaines avant le passage à la télé tout numérique.

Des spots radio seront diffusés dès le début du mois de novembre pour relancer les retardataires.



La charte antenniste / revendeurs / distributeurs

Le Groupement France Télé Numérique a travaillé avec les antennistes, revendeurs et distributeurs à la rédaction d'une **charte nationale de bonne conduite**.

Les professionnels signataires devront s'engager à fournir des diagnostics complets, clairs et transparents et à toujours mettre des produits d'entrée de gamme à la disposition des téléspectateurs.

La liste des signataires de la Charte sera mise à jour quotidiennement sur le site internet www.tousaunumerique.fr et disponible par le centre d'appel.

Les foyers pourront consulter cette liste et se renseigner avant de contacter un professionnel. Ils reconnaîtront aisément les signataires de la charte grâce au **logo manifestant l'agrément de France Télé Numérique**.





Les acteurs opérationnels du passage au numérique

Le Premier ministre est en charge de la promulgation du schéma d'arrêt de l'analogique région par région.

Le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) mène le déploiement de la couverture en TNT sur le territoire et détermine pour chaque zone les dates d'arrêt effectives de la diffusion analogique hertzienne. Il veille au respect des engagements de couverture des chaînes de télévision (95 % minimum de la population nationale, 91 % de la population au niveau départemental).

Pour informer, assister et aider les téléspectateurs au cours de ce passage au tout numérique, la loi du 5 mars 2007 a créé le « **Groupement d'Intérêt Public France Télé Numérique** ». Instance publique de coordination, France Télé Numérique est composé :

- de l'Etat (50 %),
- des chaînes de télévision historiques
(France télévisions à 15 %, TF1, Canal Plus et M6 à 10 % chacune et Arte France à 5%).

Il a pour mission de gérer le fonds d'aide et l'assistance aux téléspectateurs.

Les chaînes sont en charge de la mise en œuvre et du financement des réseaux de diffusion nécessaire à la couverture hertzienne numérique du territoire.



Les actions à l'égard des professionnels de la réception, revendeurs EGP et gestionnaires d'immeubles collectifs

France Télé Numérique a confié toutes les actions de communication technique et de suivi à destination des professionnels à la société Setec Télécom et ce pendant toute la durée de l'opération dans le Nord Cotentin.

Antennistes : l'ensemble des surfaces de vente, revendeurs, antennistes et installateurs du Nord Cotentin a été contacté et deux larges réunions d'information ont été organisées, l'une le 10 juin à Cherbourg, l'autre le 16 juin à Coutances. Au cours de ces réunions ont été présentés le calendrier des opérations, l'ensemble des informations techniques et en particulier les plans de fréquences des émetteurs TNT et le processus de changement de celles-ci le jour du passage, ainsi que la Charte de Qualité « **Tous au Numérique** » à laquelle ils sont invités à adhérer.

Gestionnaires immobiliers : l'ensemble des gestionnaires de collectif social ainsi que tous les principaux bailleurs et syndicats ont été contactés. Une réunion a été organisée à leur intention le 10 juin à Cherbourg, pour les informer en détail et les sensibiliser aux dispositions à mettre en œuvre en habitat collectif afin de permettre aux résidents de passer au tout-numérique.

FTN, par l'intermédiaire de Setec Télécom gardera un contact permanent avec eux pendant toute la durée de l'opération afin d'apporter pour sa part, mais également de recueillir en temps réel les informations nécessaires au bon déroulement de la mission (état d'avancement, difficultés rencontrées).